



accident voiture non tord, les démarches

Par **nalia**, le **24/05/2010** à **14:05**

J'ai eu un accident de voiture il y a un mois de ça. J'ai été percuter à l'arrière dans un feu rouge. On était trois dans ma voiture? ON nous a transmit a l'hospital et nous a fait des radios. On a eu des douleurs musculaire dorsale et viscérale pendant une semaine environ. Par la suite j'ai contacter l'auteur de l'accident afin de rédiger le constat et tout s'est fait correctement, il a reconnu ses tords. Comme j'avais une vieille voiture 2002 je l'ai assuré aux tiers et je suis jeune conductrice, l'auteur lui est assuré tous risques. J'ai prit contact avec mon assurance, on a établi un dossier du sinistre, me demandant certains papiers dont j'ai fourni. Par la suite, je suis à l'heure actuelle sans aucune nouvelle de mon dossier, si ça avance, si je serai indemniser et combien??? Je ne travaille pas, j'avais des missions d'intérim dans l'île et ma voiture c'était mon seul luxe et la je me retrouve sans rien. Il faut qu'a chaque fois je les appelle pour savoir ou ca en est, l'expert est passé et j'étais même pas au courant et j'étais même pas au courant ou était placer ma voiture??? Es ce normal? La depuis, j'essai de les contacter, ils m'envoye a chaque fois avec un interlocuteur différent et je reste toujours sans réponse. Quand es vais-je être rembourser, combien de temps? Qu'il me tienne informer de l'évolution de mon dossier? J'ai besoin d'une autre voiture, afin de faire mes démarches et pour le travail surtout. Es ce que j'ai le droit de demander une autre voiture en attendant et quels sont mes droits sans avoir recours à la justice??? Aidez moi, je suis seule et je veux pas me faire avoir.